



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 46612

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'évolution du financement de l'association des « Éclaireuses éclaireurs de France » par son ministère. En effet, reconnue d'utilité publique depuis 1925 et partenaire historique du ministère de l'éducation nationale, cette association est ouverte à tous sans distinction d'origine, de situation sociale ou de convictions philosophiques et religieuses. En remettant en question la convention pluriannuelle d'objectifs, le ministère de l'éducation nationale va supprimer les actions de cette association en milieu scolaire, comme par exemple la formation de délégués de classe, l'accueil de classes transplantées ou encore le dispositif "explorateur" au collège. Il souhaite donc savoir quelles sont ses intentions vis-à-vis de cette association.

Texte de la réponse

L'association des Éclaireuses Éclaireurs de France (EEDF) est un mouvement de scoutisme laïque qui permet à des enfants d'accéder à des vacances et des loisirs éducatifs. Son action en complémentarité de l'école est reconnue par l'agrément de l'éducation nationale et par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), qui a été renouvelée pour la période 2014-2016. Ce renouvellement intervenu en avril 2014 témoigne de la reconnaissance de l'engagement des EEDF en faveur de la réduction des inégalités, et des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation à la citoyenneté portées par ce mouvement, valeurs auxquelles le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement attaché. Cependant la situation actuelle de contrainte budgétaire a conduit le ministère à réévaluer son soutien afin de trouver le juste équilibre entre les besoins exprimés par l'association et les moyens disponibles pour faire fonctionner au mieux l'école de la République en termes de crédits d'intervention. Dans ce contexte, les crédits dévolus aux associations ont été concentrés sur les projets associatifs les plus directement en lien avec l'école. Les actions éducatives des EEDF étant largement centrées sur les temps de loisir et les activités extra-scolaires, le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été réévalué. Compte tenu des difficultés que ce recentrage de moyens peut induire sur l'activité de cette association dont le financement de l'Etat constitue une part importante de l'ensemble des ressources, la baisse de la subvention a été contenue : 35% (par rapport aux montants effectivement versés au titre de la précédente CPO), au lieu des 50% initialement envisagés. Le montant de la subvention accordée s'élèvera donc pour la période 2014-2016 à 2 100 000 euros, ce qui fait toujours de l'éducation nationale le premier soutien du mouvement des Éclaireuses Éclaireurs de France.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46612

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13384

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1586